

# Conférence générale

**GC(52)/16**  
19 septembre 2008

**Distribution générale**  
Français  
Original : Anglais

---

## Cinquante-deuxième session ordinaire

Point 21 de l'ordre du jour provisoire  
(GC(52)/1/Add.1)

### Communication du représentant permanent d'Israël concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu une lettre datée du 18 août 2008 du représentant permanent d'Israël concernant l'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la lettre et sa pièce jointe sont reproduites ci-après.



**Texte de la lettre du 18 août 2008  
du représentant permanent d'Israël**

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte exprimant la position d'Israël en ce qui concerne l'ordre du jour provisoire de la 52<sup>e</sup> session de la Conférence générale, en réponse à la demande figurant dans le document GC(52)/1/Add.1 du 10 juin 2008.

Je vous prie de bien vouloir distribuer la présente lettre et sa pièce jointe à tous les États Membres de l'AIEA.

(signé) Israel Michaeli  
Ambassadeur  
Représentant permanent auprès de l'AIEA

**Position d'Israël concernant le document GC(52)/1/Add.1 (du 10 juin 2008)**

L'État d'Israël est d'avis que la demande d'inscription à l'ordre du jour de la 52<sup>e</sup> session de la Conférence générale d'une question intitulée « Capacité nucléaire israélienne » est largement injustifiée et incorrecte.

L'inscription à l'ordre du jour de cette question discriminatoire compromet les efforts consentis pour retrouver le consensus de longue date sur la résolution « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient » qui, depuis 2006, est mis à mal en raison, entre autres, de la réticence de plusieurs États Membres à maintenir le « compromis » qui avait été adopté sur la question du Moyen-Orient. Par ailleurs, le fait de ne pas aborder les préoccupations de prolifération les plus urgentes au Moyen-Orient comme il ressort des rapports du Directeur général de l'AIEA, des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et des résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA est de très mauvais augure pour la Conférence générale dans son ensemble.

Il convient de noter que, bien qu'Israël n'ait pas caché ses réserves fondamentales sur le libellé et les modalités de la résolution « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient », il continue de soutenir la vision d'un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive et de missiles balistiques qui pourrait à terme être un complément important à la paix, à la sécurité et à la limitation des armements dans toute la région.

La Conférence générale aurait tout intérêt à ne pas singulariser Israël et à rejeter la demande d'inscrire à son ordre du jour une question fondée sur de mauvaises motivations sur la prétendue « Capacité nucléaire israélienne ».